

RÈGLEMENT N° 2012-255

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – MODIFICATION DES NORMES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* »;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin de s'arrimer avec le règlement n° 2012-238 qui amende le règlement n° 92-964 concernant les branchements à l'égout, aux fins de modifier les normes d'aménagement des aires de stationnement découlant de la gestion des eaux de ruissellement.

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Lorraine Dubuc-Johnson pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2012;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* ».
3. L'article 11.1.5 intitulé « *Aménagement et tenue des aires de stationnement* » est modifié par la suppression du sixième paragraphe, lequel prévoit que :

« Une aire de stationnement d'une superficie égale ou supérieure à 750 m² doit être drainée par un égout pluvial (puisard) »
4. Les autres dispositions du règlement n° 2007-103 demeurent inchangées.
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 16 mai 2012
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 23 mai 2012
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 5 juin 2012
 - **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 11 juin 2012
 - **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 20 juin 2012
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 9 juillet 2012
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 23 juillet 2012
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 27 août 2012
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 5 septembre 2012
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 27 août 2012

(Signé) Serge Lévesque, maire

(Signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière